



La Défense, le 8 avril 2003

Union Fédérale Equipement

30 passage de l'Arche – 92055 La Défense cedex
Téléphone : 01 40 81 24 00 – Fax : 01 40 81 24 05
Mail : CFDT.SYNDICAT@i-carre.net

A

Madame Agnès de FLEURIEU
Présidente de l'instance d'évaluation
de l'application du droit des sols
Conseil Général des Ponts et Chaussées

Réf. : AP/JO 2003-47

Madame la Présidente,

Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser mon absence aux réunions de l'instance d'évaluation motivée par une actualité sociale particulièrement chargée.

Dans le souci de cerner au mieux la réalité de l'ADS en France, nous avons procédé à une consultation de nos syndicaux régionaux, ce qui explique également le retard pris dans la production de notre contribution.

Je vous indique ci-après les résultats de nos réflexions :

1) place et stratégie de l'ADS :

- l'ADS est considérée comme une activité de production et de service non stratégique.
- les agents mentionnent unanimement une absence de reconnaissance de leur travail et un manque d'intérêt profond de leur hiérarchie pour la filière ADS.
- ils notent dans certaines DDE une volonté de transférer aux communes l'instruction des dossiers souvent sans aucun affichage ni mise en œuvre de politiques d'accompagnement concernant les personnels. Nous nous posons la question du devenir des agents dans de tels cas.
- concernant la poursuite de la décentralisation envisagée par le Gouvernement, aucune information ne transparaît actuellement notamment en ce qui concerne les conséquences sur les carrières des agents.
- la mise en place de l'ARTT sans création de postes dans une filière où le plan de charge des agents était déjà très tendu, a aggravé la situation.

2) relations avec les usagers et les élus

- la fonction accueil reconnue comme importante repose trop souvent mais aussi lourdement sur les agents sans que leur soient données des directives précises et les moyens correspondants, ce qui alourdit leur travail et aggrave encore leur isolement. Ce travail de médiation indispensable compte tenu de la complexité des textes et fondamental pour l'usager de base n'est pas reconnu et valorisé par la hiérarchie.
- les agents mettent l'accent sur les difficultés croissantes dues à la complexité du droit de l'urbanisme et à l'implication des diverses législations liées à la procédure du permis de construire.
- dans l'ensemble, ils estiment avoir de bonnes relations avec les élus locaux dues à l'implication personnelle des agents.
- les agents intervenant dans les départements à dominante rurale soulignent que l'instruction des dossiers est fortement consommatrice de temps due selon eux à une connaissance faible des élus en urbanisme.

3) encadrement et assistance apportée aux instructeurs :

- les instructeurs éprouvent un fort sentiment d'isolement.

4) organisation et moyens consacrés à l'ADS :

- les agents s'interrogent sur la création des pôles ADS qu'ils ressentent comme un risque de perte du contact avec les usagers et de l'intérêt du métier auquel ils sont très attachés malgré le manque de soutien de leur hiérarchie.

5) qualité de l'instruction

- les agents observent que les élus sont globalement satisfaits du service rendu malgré les difficultés rencontrées.

6) modernisation des outils et des méthodes :

- tous les agents unanimement se plaignent des guides méthodologiques du ministère qu'ils trouvent obsolètes.
- ils éprouvent des inquiétudes sur l'introduction et l'utilisation des nouvelles technologies dans la filière (PLU informatisés, cartographie, messagerie électronique,...)

7) le métier d'instructeur.

- ils font remarquer que le métier d'instructeur demande une somme de connaissances et compétences très variées (juridiques, techniques, fiscales, capacités d'analyse et de synthèse, aptitude à la négociation, sens de la rigueur, respect de la déontologie).
- ils soulignent la gestion chaotique des postes et parfois des remplacements d'agents sans aucune formation de prise de poste.

- tous estiment que le métier d'instructeur relève en fait de la catégorie B alors qu'il est effectué essentiellement par des agents de catégorie C qui mériteraient une reconnaissance de leurs compétences et un reclassement en conséquence.

Telle est la synthèse des remontées des syndicats régionaux de la CFDT.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre haute considération.

pour l'UFE-CFDT,

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'A. Poulleau'.

A. POULLEAU